

COLLECTE DE SAPINS DE NOEL (Naturels et sans décoration)

Deux collectes par commune sont prévues en janvier pour ramasser les sapins de Noël (naturels, sans flochage et sans décoration).

Ils doivent être déposés à même le trottoir, sans sac à sapin, sans flochage et sans décoration, la veille de la collecte :

- ▶ Apremont : 13 et 27
- ▶ Avilly-Saint-Léonard : 13 et 27
- ▶ Chantilly centre : 4 et 18
- ▶ Chantilly périphérie : 4 et 18
- ▶ Coye : 6 et 20
- ▶ Gouvieux centre : 7 et 21
- ▶ Gouvieux périphérie : 5 et 19
- ▶ La chapelle en serval : 15 et 29
- ▶ Lamorlaye centre : 14 et 28
- ▶ Lamorlaye le Lys : 11 et 25
- ▶ Lamorlaye plein soleil : 12 et 26
- ▶ Mortefontaine : 15 et 29
- ▶ Orry la ville : 8 et 22
- ▶ Plailly : 4 et 18
- ▶ Vineuil : 13 et 27

Les sapins seront déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.